

C'est dû pour une bonne part à la composition actuelle de l'exécutif. Plusieurs des ministres occupants de postes importants ne sont pas passés par les banquettes de l'arrière-plan. C'est un processus plutôt lent, comme certains d'entre nous l'ont constaté, mais il comporte des avantages. On se familiarise ainsi avec le point de vue du simple député, contrairement à la personne qui est bombardée au ministère.

Le premier ministre actuel et le ministre des Transports—je ne nommerai pas tous les autres—ont été bombardés aux banquettes ministérielles. Le premier ministre a accédé au cabinet, je suppose, dès ses débuts ici, et le ministre des Transports a siégé tout de suite dans la deuxième rangée, ce qui était déjà beaucoup trop pour lui à ce moment-là. Quoi qu'il en soit, trop de gens de l'extérieur ont été nommés ministres d'entrée de jeu. Ces messieurs n'ont pas reçu la formation que, selon moi, un parlementaire devrait acquérir, et qui consiste à faire ses premières armes aux derniers rangs, pour monter graduellement vers les premières places. Un député a ainsi une idée des tribulations réservées aux députés moins éminents, qui doivent s'élever graduellement à partir des dernières places.

J'ai plaidé la cause des députés de l'arrière-plan il y a dix jours, et je reviens sur le sujet. Tous les députés sont élus ici de la même façon, grâce au vote d'une circonscription. Il règne une grande égalité au moment des élections, lorsqu'on brigue les suffrages. Chacun est logé à la même enseigne, puisque c'est aux voix des commettants qu'il doit son siège en cette enceinte. Pourtant, dès son entrée ici, le député constate qu'il y a des degrés dans l'égalité. Il découvre, lentement et péniblement, en siégeant au dernier rang, qu'il doit être vu, et non entendu, à moins que le whip du parti, agissant suivant des instructions, cherche des recrues pour alimenter le débat. Le député de l'arrière-plan devient alors très utile. J'ai passé par tout cela, et je comprends ce que c'est.

C'est commode d'avoir un député de l'arrière-ban dans les environs pour voter, c'est très commode qu'il ne soit pas loin pour maintenir le quorum à la Chambre. Suivant le Règlement, maintenant, ce sera le député de l'arrière-ban qui sera ici pendant l'heure du déjeuner, car ceux des banquettes ministérielles doivent aller prendre leurs repas. Je comprends que si vous êtes de l'arrière-ban, vous ne devez pas vous immiscer dans l'activité des occupants des banquettes ministérielles, quand ils orientent les discours sur un sujet. Une fois leurs discours prononcés, on appelle le député de l'arrière-ban, le su-

jet ayant alors été presque épuisé par les propos antérieurs des occupants des banquettes ministérielles. On demande souvent au député de l'arrière-ban de faire un discours de trente à quarante minutes, parce qu'un des occupants des banquettes ministérielles, alors absent, veut revenir le jour suivant et participer au débat, qui doit donc durer. J'ai passé par cela en bien des occasions. Cela date de plusieurs années déjà.

Telle est la fonction du député de l'arrière-ban. A l'occasion, ce député est très utile. Quand le débat est limité, quand on a appliqué la clôture, ce sont seulement les députés des banquettes ministérielles qui doivent être entendus, ce sont eux qui parlent au nom de leur parti et qui expriment l'opinion de ce parti. Le député de l'arrière-ban doit simplement écouter, et quand le temps vient, voter.

Les modifications du Règlement rendent la situation du député de l'arrière-ban à cet égard des plus difficiles. Le premier changement important remonte à 1955, alors qu'on a restreint la durée du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et la durée du débat sur le budget. Les députés de l'arrière-ban ont alors été exclus, car il n'y avait pas assez de temps disponible pour qu'ils puissent participer aux débats. Or, ils contribuent maintenant à s'en exclure eux-mêmes davantage, et leur rôle au Parlement perdra encore de son importance.

• (12.10 p.m.)

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui tente de dorer la pilule pour les députés de l'arrière-ban; en effet lors d'une motion de clôture accordant un jour de débat à l'étape de la troisième lecture, la séance peut être prolongée de quatre heures au-delà de l'heure prévue pour l'ajournement, si les députés d'arrière-ban qui n'ont pas été entendus, mais qui tiennent à consigner quelque chose au compte rendu, demandent à l'Orateur d'inscrire leurs noms sur le rôle des orateurs. Ces quatre heures supplémentaires leur seront accordés pour qu'ils puissent formuler leurs opinions, mais chaque député ne pourra parler plus de 20 minutes, en sorte que 12 seulement pourront être entendus; les 40 autres députés qui voudraient prendre la parole ne le pourront pas.

C'est ce que j'appelle l'amendement anti-whip, car il donne aux députés de l'arrière-ban qui ne sont pas en bons termes avec leur whip, qui ne peuvent être inscrits sur le rôle des orateurs de leur parti, la possibilité de s'adresser directement à l'Orateur le dernier jour d'un débat à l'égard duquel la clôture a été appliquée, et d'obtenir ainsi l'occasion de se faire entendre.